


| Programme   
**D'ACTI**ONS  
**EDUCATI**VES  
POUR LES  
**COLLEGI**ENS

 2023 | 2024





|Programme  
D'ACTI:ONS  
ÉDUCATIVES  
POUR LES  
COLLÉGIENS  
2023 | 2024



Le Département, au-delà de ses missions bâtimentaires et de gestion des agents, s'engage aux côtés des familles, de l'Éducation nationale et de nos partenaires associatifs afin de proposer un Programme d'actions éducatives ambitieux pour l'épanouissement de nos collégiens.

Ce guide, que nous avons le plaisir de vous présenter, évolue avec les attentes des jeunes, avec les changements de notre société. Au travers de plusieurs dizaines d'actions, il aborde des champs aussi divers que l'engagement citoyen, l'épanouissement dans le parcours éducatif, la place du handicap dans notre société, la transition environnementale, etc.

Notre engagement pour la lutte contre le harcèlement scolaire pourra également se retrouver au travers de ces actions éducatives. Il appartient à chacun d'entre nous, enseignants, parents, responsables politiques et citoyens, de continuer à nous mobiliser pour préserver la sécurité de nos jeunes face à ce fléau. A ce titre, et dans la continuité du colloque organisé en janvier dernier, un appel à manifestation d'intérêt sera proposé aux collèges à compter de la rentrée scolaire 2023.

Je suis convaincu que ce Programme d'actions a aussi un rôle à jouer dans la construction d'une société plus responsable et plus résiliente. En donnant les outils nécessaires à nos collégiens, ces actions leur permettront de devenir des acteurs de changement positif, de mieux comprendre les défis auxquels nous sommes confrontés et de contribuer à trouver des solutions durables. Telle est notre quête.

**Jean-Jacques Lasserre**  
Président du Conseil départemental  
des Pyrénées-Atlantiques



L'éducation artistique et culturelle est un enjeu majeur dans la politique éducative de notre pays, tant il contribue à la formation du citoyen, au développement de l'esprit critique et à la mobilisation pour l'égalité des chances. Au sein de l'Éducation nationale, le dispositif du Pass Culture mobilise déjà 900 000 € dans notre département, à travers des actions en classe et des usages individuels.

L'engagement du Conseil départemental au service de cet enjeu est une initiative à saluer, car en allant ainsi au-delà de son champ de compétences, il contribue à amplifier l'effort collectif et à faire vivre l'action artistique et culturelle de notre territoire, dans l'ambition et l'ouverture et pour le plus grand bénéfice des élèves.

**François-Xavier Pestel**  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale



## | Propos introductif

### POURQUOI UN PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS ?

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés des familles, de l'Éducation nationale, et du secteur associatif, à travers un panel de mesures éducatives. L'objectif est ainsi de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

### LE PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES

Il est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions. Cette offre est revue annuellement au vu de l'évaluation des services du Département et des établissements.

Plusieurs actions relèvent du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC). Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département, la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes

**ENGAGEMENT CITOYEN**

**TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ**

**OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES**

**DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE**

Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales pourront être mis en œuvre.

Ce Programme d'actions éducatives est en phase avec le modèle départemental qui positionne le Département comme bâtisseur du vivre ensemble, aménageur et animateur du numérique et promoteur d'un territoire vivant et attractif.

Plusieurs actions éducatives nouvelles sont proposées dans ce cadre, portées en direct par le Conseil départemental ou en partenariat avec des associations locales.

### Trois modalités de mise en œuvre

- des actions relevant de l'appel à projets (AAP) soumises au plafond financier du collège : des règles plus souples avec la fin du double plafond (par action et par collège) dans la majorité des cas ;
- des actions relevant de l'appel à projets non soumises au plafond financier du collège : afin de favoriser l'émergence de projets sur ces thématiques ;
- des actions (interventions, visites, aide à l'ingénierie etc.) qui pourront être sollicitées en contactant directement le service concerné du Département.

### MODE D'EMPLOI

Les différentes modalités sont indiquées dans chaque fiche.

Pour les actions qui relèvent de la procédure appel à projets (avec ou sans plafond financier par collège)

Les collèges devront remplir un dossier en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

pour bénéficier d'une subvention

### CES DEMANDES SERONT EXAMINÉES SELON LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS SUIVANTES

AVRIL

Communication de l'ensemble de l'offre et ouverture des appels à projets

15 JUIN

Clôture des appels à projets

AVANT LE 30 JUIN

Envoi des fiches bilans des actions N-1 pour paiement de la subvention

À PARTIR DU 20 JUIN

Réunion des différentes commissions d'instruction

DÉBUT JUILLET

Validation des projets retenus

SEPTEMBRE

Délibération sur l'attribution des subventions

OCTOBRE

Notification aux collèges

Certaines actions sont soumises à un **plafond financier** par collège, calculé en fonction de l'effectif et de la localisation géographique de l'établissement. Les collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et les collèges de vallées de moins de 200 élèves bénéficient d'une aide bonifiée. Il en est de même des collèges publics

avec internat. Les collèges sont informés de ce montant par les services du Département en parallèle du lancement de l'appel à projets en avril. **Les établissements devront donc prioriser leurs demandes.**

**Les actions non soumises au plafond financier du collège relèvent d'une priorité départementale.**

## | Guide PAEC

**JE DÉPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION, ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL ET LE 15 JUIN 2023, SUR LA PLATEFORME :**

<https://paec.le64.fr>

**AAP  
 SOUMIS  
 AU PLAFOND  
 FINANCIER  
 DU COLLÈGE**

### SOUMIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

- | Découverte des institutions, des lieux de mémoire et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques
- | Espaces naturels et biodiversité
- | Écoresponsable dans mon collège
- | Manger Bio & Local 64
- | Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique
- | Voyages scolaires éducatifs et échanges scolaires
- | Découverte des activités sportives de pleine nature

### JE CONTACTE L'ORGANISATEUR (INTERVENTION, VISITE, AIDE À L'INGÉNIERIE...) :

- | Citoyenneté numérique
- | À vélo, c'est la classe !
- | Grandir avec la culture
- | Collège au cinéma
- | Prix BD des collégiens 64
- | Susciter la pratique de la langue basque et de la langue occitane
- | Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel
- | Découverte des Archives départementales
- | Séjour ou animation découverte du patrimoine au CDEP Ospitalea

**AAP  
 NON SOUMIS  
 AU PLAFOND  
 FINANCIER  
 DU COLLÈGE**

### NON SOUMIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

- | Bien vivre dans mon collège, parlons-en !
- | Terre de Jeux 2024
- | Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !
- | La précarité menstruelle (nouvelle action)
- | Susciter la pratique de la langue occitane
- | Séjour des 6<sup>es</sup> en montagne
- | Un métier pour moi
- | Sections sportives scolaires

## | Information générale

| Le guide de l'offre éducative départementale ainsi que les documents types (fiche bilan...) sont téléchargeables sur le site Internet du Département :

[www.le64.fr](http://www.le64.fr)

> ÉDUCATION > PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Posez toutes vos questions par mail :

[paec@le64.fr](mailto:paec@le64.fr)

### ÉVALUATION

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens est évalué chaque année au vu des objectifs définis.

La fiche bilan devra obligatoirement être retournée après réalisation de l'action et permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.





PLUS DE PROJETS,  
PLUS ENGAGÉS  
JEUNESSE



## | Sommaire

Mot du Président, Jean-Jacques Lasserre ..... page 3  
Mot du Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale, François-Xavier Pestel ..... page 3  
Propos introductif ..... page 4

**ENGAGEMENT  
CITOYEN** p.11

Bien dans mon collège, parlons-en ! ..... page 12  
Terre de Jeux 2024 ..... page 14  
Mon collège pour tous,  
changeons le regard sur le handicap ! ..... page 16  
Citoyenneté numérique ..... page 18  
Découverte des institutions, des lieux  
de mémoire et du patrimoine  
des Pyrénées-Atlantiques ..... page 20

**OUVERTURE AUX ARTS  
ET CULTURES** p.35

Sensibilisation aux arts  
et à la culture scientifique ..... page 36  
Grandir avec la culture ..... page 38  
Collège au cinéma ..... page 40  
Prix BD des collégiens 64 ..... page 42  
Susciter la pratique de la langue basque ..... page 44  
Susciter la pratique de la langue occitane ..... page 46  
Voyages scolaires éducatifs  
et échanges scolaires ..... page 48

**TRANSITION  
ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ** p.23

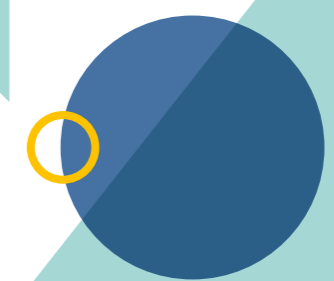
Espaces naturels et biodiversité ..... page 24  
Écoresponsable dans mon collège ..... page 26  
Manger Bio & Local 64 ..... page 28  
À vélo, c'est la classe ! ..... page 30  
La précarité menstruelle (nouvelle action) ..... page 32

**DÉCOUVERTE  
DU TERRITOIRE** p.51

Séjour des 6<sup>es</sup> en montagne ..... page 52  
Découverte des activités sportives  
de pleine nature ..... page 54  
Sport et sensibilisation aux risques  
en milieu naturel ..... page 56  
Un métier pour moi ..... page 58  
Sections sportives scolaires ..... page 60  
Découverte des Archives départementales ..... page 62  
Séjour ou animation découverte  
du patrimoine au CDEP Ospitalea ..... page 64

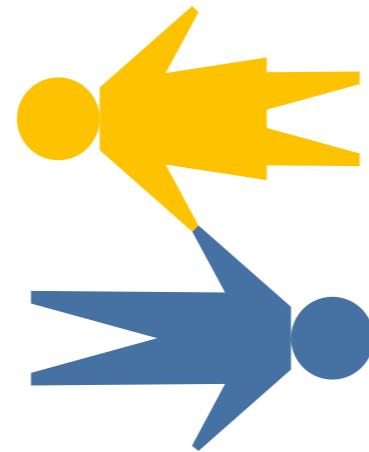


# ENGAGEMENT CITOYEN





**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



## | Bien dans mon collège, parlons-en !

### Objectifs de l'action

Le temps de l'adolescence est une période où les relations avec les pairs ou les adultes peuvent se révéler complexes, où la transformation physique fait évoluer le rapport aux autres et au monde. C'est souvent le temps des questionnements, qui peuvent entraîner du mal-être voire des conduites à risques. C'est aussi un âge de quête de sens et d'envie d'engagement. Comment aider le jeune à se construire, prendre sa place d'élève dans son collège et de citoyen dans la société ?

### Description de l'action

Les actions proposées permettront aux élèves d'appréhender des questions aussi diverses que la lutte contre le harcèlement scolaire, l'égalité fille-garçon, l'estime de soi, le rapport au corps, à la sexualité, les addictions, le respect de l'autre, la communication non violente, l'esprit critique, l'engagement citoyen, la solidarité, les valeurs républicaines, etc.

### Critères d'éligibilité

- démarche interdisciplinaire (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...);
- permettre aux élèves d'être acteurs en recherchant leur implication active.

### Seront privilégiés les projets

- inscrits dans la durée (prolongement dans le collège après l'intervention);
- qui font appel à une association locale partenaire (cf. liste "Partenaires engagement citoyen");
- qui proposent une déclinaison de l'action avec les parents.

### POUR QUI ?

Tous les niveaux

### COLLÈGES ?

Publics et privés

### QUAND ?

Toute l'année

### Aide financière

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet, dans la limite de 2 000 € et 80 % du montant total du projet. Le collège peut déposer plusieurs projets.

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

### Modalité de l'action

**Appel à projets non soumis au plafond financier du collège**

### Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### Contact du Département


**ÉQUIPE ENVIRONNEMENT  
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF**

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

[fabienne.job@le64.fr](mailto:fabienne.job@le64.fr)

## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | Retour au sommaire



Considéré comme une violence répétée, le harcèlement scolaire peut être verbal, physique ou psychologique. Les chiffres de l'Éducation nationale sont particulièrement inquiétants, qui annoncent que un élève sur dix serait victime de harcèlement pendant sa scolarité.

Les conséquences sur les victimes peuvent être graves. Elles génèrent des troubles immédiats ou post-immédiats, des difficultés familiales, sociales, scolaires, psychologiques, médicales, etc.

À la suite du colloque organisé le 19 janvier 2023, **le plan d'actions du Conseil départemental est en cours de définition. Un appel à manifestation d'intérêt sera proposé aux collèges à compter de la rentrée scolaire 2023.**

## ENGAGEMENT CITOYEN



### Améliorer la mixité dans la cour du collège (collèges publics uniquement)

Le Département, s'appuyant sur une expertise externe spécialisée en la matière, propose d'accompagner quatre collèges publics qui souhaitent engager une réflexion sur la mixité des usages de leur cour de récréation.





**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**

## | Terre de Jeux 2024

### Objectifs de l'action

Le temps de l'adolescence est une période où la transformation physique fait évoluer le rapport au monde, où le bien-être physique, psychique et les relations aux autres sont bousculés.

**LES ACTIONS PROPOSÉES DEVRONT PERMETTRE AUX COLLÉGIENS DE :**

- développer et entretenir le plaisir de pratiquer des activités sportives, de découvrir les acteurs sportifs et notamment ceux du haut niveau ;
- travailler sur l'inclusion sociale, la citoyenneté, les valeurs du sport, l'estime de soi et le rapport aux autres ;
- réfléchir le sport comme un vecteur du bien vivre ensemble ;
- impulser un sentiment d'appartenance par un élan d'engouement national autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### Description de l'action

Les actions éducatives menées doivent répondre aux objectifs cités pouvant s'inscrire dans les thématiques suivantes : l'estime de soi, les valeurs du sport, le rapport au corps, l'importance de la pratique sportive sur la santé et le bien-être, les valeurs de l'olympisme, l'éducation à la citoyenneté à travers le sport, la nutrition...

### Critères d'éligibilité

- la conformité au descriptif de l'action ;
- une animation construite sur une pédagogie active et participative ;
- une démarche pluridisciplinaire et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...) et en lien avec les comités sportifs départementaux et clubs locaux.

### Contact du Département

**MISSION SPORTS JEUNESSE  
VIE ASSOCIATIVE**

Sandrine PUYO  
05 59 11 41 16  
sandrine.puyo@le64.fr



### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire



#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### LANGUES RÉGIONALES ?

Possibilité d'animation en langue basque et en occitan

### Participation du Département

Dix collèges sont retenus annuellement par le Conseil départemental

#### AIDE FINANCIÈRE :

L'aide financière est plafonnée à **3500€ et 80% du montant total du projet**. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par un ou plusieurs acteurs sportifs locaux, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel.

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours accompagnée des justificatifs de dépenses.

### Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège

### Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

## ENGAGEMENT CITOYEN

### Exposition

**L'EXPOSITION "HISTOIRE, SPORT & CITOYENNETÉ DES JEUX OLYMPIQUES D'ATHÈNES 1896 AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024"**

créée par la CASDEN, peut être mise gracieusement à disposition des collèges. Il est également possible de télécharger les éléments sur le site ci-après et d'en faire la demande par le même biais :

<https://casdenhistoiresport.fr/informations/obtenir-exposition>







**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**

- **proposer une idée de projet** : à l'échelle du collège, pour améliorer l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap. Ces idées devront être transmises en fin d'année scolaire au Conseil départemental afin d'être valorisées à l'échelle départementale (plateforme autonomie, journée des collégiens, rencontres Handiressources...).

### Critères d'éligibilité

- contenu du projet et engagement de l'équipe projet (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des actions...);
- niveau d'implication des collégiens et mixité (dont jeunes porteurs de handicap);
- s'appuyer sur un ou des partenaires associatifs travaillant dans le champ du handicap (voir liste des associations ressources en matière de handicap).

## | Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !

### Objectifs de l'action

- faire évoluer les représentations en matière de handicap ;
- favoriser l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap ;
- encourager l'esprit créatif et d'initiatives des collégiens pour participer au projet d'un collège inclusif.

### Description de l'action

Le collège en partenariat avec une association / des associations ressources en matière de handicap (voir liste "partenaires, sensibilisation au handicap", téléchargeable sur [www.le64.fr](http://www.le64.fr)) mettra en œuvre un projet afin de favoriser l'accueil, la cohabitation et le bien-être de tous dans l'établissement.

LE PROJET SE DÉROULERA SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE AVEC POUR OBJECTIFS DE :

- **comprendre le handicap** : appréhender les différents types de handicap, travailler sur les représentations, comprendre la notion d'inclusion ;
- **favoriser l'échange entre pairs handi-valides, facteur d'inclusion sociale** : à travers des jeux coopératifs, du sport partagé, des sorties ou activités partagées, des rencontres et témoignages ;



### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire



#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### OÙ ?

Au collège ou à l'extérieur

#### AVEC QUI ?

Les associations ressources en matière de handicap

> Voir liste "partenaires, sensibilisation au handicap", téléchargeable sur : [www.le64.fr](http://www.le64.fr)

### Participation du Département

La participation financière est plafonnée à **2000€ par collège** et vise à soutenir notamment le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60€ par heure), les frais de déplacement (plafonnés à hauteur de 80% de leur montant), l'achat de petit matériel, etc.

> **Les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe disponible du Département.**

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

### Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège

## ENGAGEMENT CITOYEN

### Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### Ressources

> Sites Internet dédiés :

[www.autonomie64.fr](http://www.autonomie64.fr)

[www.handiressources64.com](http://www.handiressources64.com)

Éduscol, ressources pour animer une séance de sensibilisation au handicap

### Contact du Département

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Claire BARBÉ

05 59 11 41 58

[claire.barbe@le64.fr](mailto:claire.barbe@le64.fr)



#### LES BOUCHONS D'AMOUR

Le Département est partenaire de l'association "Les bouchons d'amour". Il favorise la récolte des bouchons plastiques dans ses sites (dont les collèges) ou ceux de ses partenaires pour les revendre à un fabricant français de poubelles plastiques recyclables. L'argent récolté permet l'acquisition de matériel pour personnes handicapées (fauteuils roulants...).

#### Contact du Département

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

[christine.doassans@le64.fr](mailto:christine.doassans@le64.fr)





## | Citoyenneté numérique

### Objectif de l'action

Sensibiliser les élèves à une utilisation sereine des outils numériques tout en assurant leur protection. La participation des élèves est visée afin de les responsabiliser sans les culpabiliser.

### Description de l'action

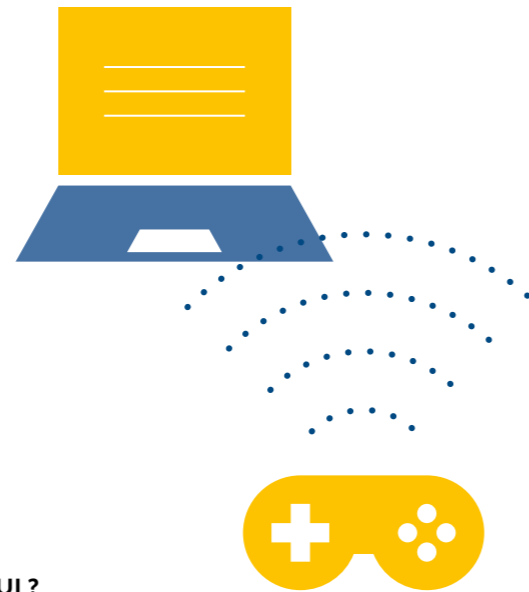
LES THÉMATIQUES SUIVANTES SERONT ABORDÉES :

- l'impact environnemental du numérique ;
- le temps consacré aux écrans ;
- les médias sociaux ;
- les données personnelles ;
- les publications et le respect du droit ;
- l'esprit critique (infox...) ;
- les relais en cas de problèmes.

### Format

L'ACTION VISE À PROPOSER UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE EN TROIS TEMPS :

- **avant l'intervention** : ouverture du sujet en classe par l'équipe pédagogique (support fourni, 30 min environ) ;
- **intervention d'une durée de deux heures par classe** : animée par un médiateur numérique. Un poste informatique connecté à Internet par le réseau de l'établissement est utilisé. La présence d'un adulte du collège est indispensable ;
- **retour sur l'intervention auprès des élèves** : par l'équipe pédagogique.



#### POUR QUI ?

Les élèves de 6<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup>

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### AVEC QUI ?

Intervenant du Syndicat Mixte La Fibre64 ou d'une structure partenaire

### Participation du Département

Intervention à titre gratuit

#### Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT  
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Fabienne JOB  
05 59 11 42 80  
fabienne.job@le64.fr



PROGRAMME D'ACTIONS  
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour  
au sommaire

ENGAGEMENT  
CITOYEN

### Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné  
du Département

### Modalité d'inscription

> Inscription dans la limite des possibilités  
d'intervention auprès de :

<https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Clémentine PRADALIER

05 59 90 19 90

[clementine.pradaliere@lafibre64.fr](mailto:clementine.pradaliere@lafibre64.fr)

#### > Quand ?

Les inscriptions sont ouvertes du mois d'avril  
au mois de décembre 2023, en fonction  
des possibilités d'interventions.

### Ressources

> Site Internet dédié :

<https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Outils pédagogiques en ligne mis à disposition  
des enseignants

> Sur Pearltrees :

[https://www.pearltrees.com/t/  
citoyennete-numerique/  
id54882714?access=4611b66c923.345719a.  
b0850cdba14564c3e0aefc2e8d4cbdaa](https://www.pearltrees.com/t/citoyennete-numerique/id54882714?access=4611b66c923.345719a.b0850cdba14564c3e0aefc2e8d4cbdaa)

### Décodez les fake news !

En prolongement de l'action Citoyenneté  
numérique, des ateliers de sensibilisation ciblés  
sur les informations trompeuses sont proposés  
aux élèves de 4<sup>e</sup>. Les établissements pouvant  
bénéficier de cette action seront contactés  
directement.

#### LES ATELIERS POUR LES PARENTS

Des ateliers autour des écrans  
sont proposés (en fonction des  
disponibilités d'intervention).

#### Au programme

Outils, conseils d'accompagne-  
ment, mais surtout témoignages  
et échanges entre pairs.





# | Découverte des institutions, des lieux de mémoire et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques

## Objectifs de l'action

- connaître les institutions décisionnelles de la République, comprendre les valeurs et le fonctionnement de ces institutions et appréhender le rôle de leurs représentants ;
- découvrir les lieux de mémoire à l'échelle locale et départementale ;
- découvrir l'histoire et le patrimoine local et départemental.

## Description de l'action

Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions, des lieux de mémoire, d'histoire et/ou de patrimoine. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire.

## Le projet comporte

### UNE ACTION EN COLLÈGE :

Organisation de débats, interviews et invitations de personnalités au collège, expositions, etc.

### SORTIE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES :

Visite d'une institution locale (mairie, tribunal...) et/ ou d'un lieu de mémoire, d'histoire ou de patrimoine (Camp de Gurs, Châteaux de Laàs, Morlanne, Montaner, Chemin de l'évasion, Fort du Portalet, Musée Jeanne d'Albret, Musée de la résistance et de la déportation, Domaine d'Abbadia, Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine (CDEP) Ospitalea, Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, etc.).



### POUR QUI ?

Tous niveaux

### COLLÈGES ?

Publics et privés

### QUAND ?

Toute l'année

### OÙ ?

Dans les Pyrénées-Atlantiques

## Participation du Département

L'aide du Conseil départemental est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière, dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

**Contact du Département**  
**ÉQUIPE ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE**  
 Christine DOASSANS  
 05 59 11 42 38  
[christine.doassans@le64.fr](mailto:christine.doassans@le64.fr)

## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| [Retour au sommaire](#)

## Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours et de la facture de transport en cas de déplacement.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

## Modalité de l'action

**Appel à projets soumis au plafond financier du collège**

## Modalité d'inscription

> [Saisir sa demande en ligne sur :](#)

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

# ENGAGEMENT CITOYEN

## **NOUVEAU !** ESCAPE GAME DÉCOUVERTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Venez découvrir l'Institution départementale en participant à une visite d'environ deux heures, qui sera clôturée par la rencontre et l'échange avec un(e) conseiller(ère) départemental(e).

L'organisation, dans votre collège, d'un escape game autour de la citoyenneté et de la découverte du Conseil départemental pourra vous être proposée en complément.

## Contact du Département

Christine DOASSANS  
 05 59 11 42 38  
[christine.doassans@le64.fr](mailto:christine.doassans@le64.fr)





# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ





## | Espaces naturels et biodiversité

### Objectifs de l'action

- encourager la connaissance des patrimoines naturels départementaux : espaces (sites), espèces (faune, flore), géologie ;
- appréhender les enjeux de la préservation : trames vertes et bleues ou trame noire, espèces envahissantes, fréquentation...
- permettre à l'élève d'être acteur de son environnement et de devenir un ambassadeur du vivant.

### Description de l'action

La dynamique de projet doit révéler la richesse biologique de l'environnement proche. Elle combinera des visites de terrain, des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, spécialistes, gestionnaires), des actions concrètes dans la nature. Le projet favorisera la découverte des métiers et des activités liées à préservation de la biodiversité. Il s'appuiera sur l'accompagnement d'une structure associative. La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films...) pourront être valorisés.

### Critères d'éligibilité

- interventions de partenaire(s) : associations, structures publiques ou collectivités repérées par le Département qui œuvrent sur la connaissance et la préservation des espaces et des espèces du 64 ;

> Consulter la liste sur le site [le64.fr](https://www.le64.fr/) :

<https://www.le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens>



- un nombre d'heures moyen de 12 heures d'interventions par projet et par classe ;
- actions de terrain, visites de sites du 64 adossées à du travail en salle ;
- priorité aux projets qui portent sur les espèces du programme "Les 64 fantastiques" et/ou qui se déroulent dans les espaces naturels sensibles (ENS) du département.

> Pour connaître les ENS proches de votre établissement consulter la liste et la carte sur : [www.le64.fr](http://www.le64.fr)

> La brochure "Les 64 fantastiques" est disponible au CDI de l'établissement ou consultable sur : <https://www.le64.fr/liste-publications/les-64-fantastiques>

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### OÙ ?


Dans le département et au collège

#### AVEC QUI ?

Associations, structures publiques ou collectivités



## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | Retour au sommaire

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ

### Participation du Département

#### > Aide financière :

Jusqu'à 100 % de l'animation assurée par le(s) partenaire(s) validé(s) (60 € l'heure d'animation, cofinancement possible) et à 80 % du coût du transport

### Modalité de paiement

Le montant de la subvention (ajusté au coût du projet réalisé) est versé directement au collège. Le versement interviendra à la fin de l'année scolaire sur présentation de la **fiche bilan** du projet.

### Modalité de l'action

**Appel à projets soumis au plafond financier du collège**

### Modalité d'inscription

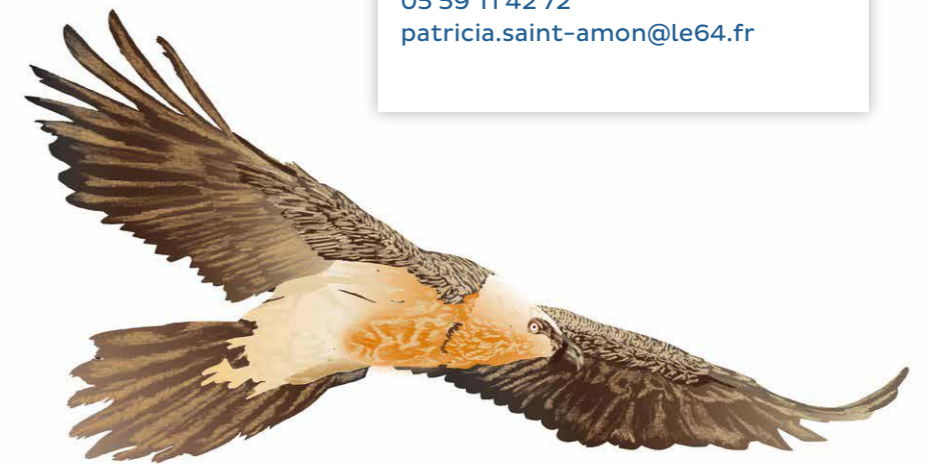
> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>  
avant le 15 juin 2023

### Contact du Département

**PATRIMOINE NATUREL DE LA MISSION ENVIRONNEMENT**

Patricia SAINT-AMON  
05 59 11 42 72  
[patricia.saint-amon@le64.fr](mailto:patricia.saint-amon@le64.fr)





**AAP  
SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



## | Écoresponsable dans mon collège

### Objectifs de l'action

- sensibiliser aux enjeux du développement durable, et plus spécifiquement aux questions de pollutions et de consommation des ressources ;
- questionner sur l'exemplarité de chacun et sur les modes de consommation en lien avec les thèmes de la transition énergétique, de la préservation des ressources naturelles et du tri des déchets.

### Description de l'action

Le projet doit avoir pour but d'aider le jeune à prendre conscience de son impact carbone dans ses activités, à l'évaluer afin de trouver les attitudes de consommation à améliorer.

> **Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette action, des projets permettant de sensibiliser aux problématiques suivantes :**

- la gestion de l'énergie, la transition énergétique, les énergies renouvelables ;
- les modes de consommation ;
- tri du déchet à la source, principes du zéro déchet ;
- économie circulaire, cycles de vie des objets, revalorisation, recyclage.

Les projets peuvent combiner des visites de terrain (équipements techniques, centre de tri...), des rencontres avec les acteurs (associations, élus, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle.

Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités économiques liées à l'énergie et aux déchets.

### Critères d'éligibilité

- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication ;
- actions de terrain, visites de sites adossées à du travail en salle, ou intervention d'un partenaire extérieur.

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

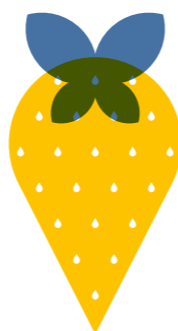
#### OÙ ?

Au collège ou à l'extérieur

#### AVEC QUI ?

Les associations ressources en matière de développement durable, les syndicats de traitement des déchets, les Espaces info énergie et les partenaires biodiversité, téléchargeable sur :

[www.le64.fr](http://www.le64.fr)



### Participation du Département

- coût de l'intervenant extérieur plafonné à 60 € par heure ;
- aide évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège ;
- factures relatives aux déplacements plafonnées à hauteur de 80% de leur montant.

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

### Modalité de l'action

**Appel à projets soumis au plafond financier du collège**


### Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | Retour au sommaire



### CUBE'S\* promotions 2023-2024

> **Inscrivez votre établissement pour réaliser des économies d'énergie dès la rentrée !**

Les établissements qui s'inscrivent s'engagent à réduire leur consommation d'énergie pendant cinq ans, et bénéficient dans ce cadre d'un accompagnement technique et pédagogique.

**En complément de la politique Energie que le Département met en place, il vous est proposé d'inscrire votre établissement à la démarche CUBE'S afin de bénéficier d'un accompagnement à la sensibilisation et à la gestion de l'énergie au sein de votre collège.**

> **Comment ça se passe ?**

Des actions de sensibilisation sont menées dans chaque collège participant auprès des acteurs de la vie éducative (services techniques, corps enseignant, élèves) pour que chacun adopte un comportement écoresponsable.

En parallèle, la consommation énergétique est collectée, et analysée afin de mesurer la progression de chaque établissement et quantifier les économies d'énergie réalisées.

> **Inscriptions pour la promotion 2023-2024 : auprès du Département avant le 5 juin 2023**

\*CUBE'S : Challenge Climat, Usages, Bâtiments enseignement scolaire.

## TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ

#### LABEL E3D

Tout collège "Engagé dans une Démarche globale de Développement Durable" (E3D) peut se porter candidat à l'obtention du label E3D, attribué pour une période de trois ans par le rectorat. Il faut que la démarche engagée apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers des actions pédagogiques portées par le corps enseignant.

#### Pour en savoir plus

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/edd/e3d/>

#### Contact du Département

**MISSION AGENDA 21**

**Marie-Hélène SOLINHAC**

**05 59 11 47 82**

[marie-helene.solinac@le64.fr](mailto:marie-helene.solinac@le64.fr)

#### ESCAPE GAME

**MOND'DÉFI POUR DEMAIN, C'EST MAINTENANT !**

<http://mondefipourdemain.fr>

Ce jeu d'évasion appréhende les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD). Il favorise la concertation et la coopération des participants. Deux séances (possibilité sur une journée) sont nécessaires pour résoudre des énigmes. Elles sont animées au sein de l'établissement en présence d'un référent de la classe (enseignant), par une structure associative formée au dispositif. En fin de séance l'équipe sort du jeu et formule un engagement collectif.

#### Pour s'inscrire

Prendre contact avec **GRAINE NOUVELLE-AQUITAINE**

**05 56 88 19 07 | [severine.albot@graine-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:severine.albot@graine-nouvelle-aquitaine.fr)**



## Manger Bio & Local 64

### Objectifs de l'action

Le Département a initié la démarche Manger Bio & Local 64 depuis 2010. Il affiche ainsi sa volonté de développer une restauration de qualité pour tous les collégiens et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cette thématique s'inscrit dans les démarches de développement durable engagées par les établissements (dont la labellisation E3D).

L'action porte sur la possibilité de travailler sur les trois piliers de l'alimentation.

#### 1 | SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION ÉCO-RESPONSABLE :

##### Description

Soutien des projets menés par les établissements, notamment sur la sensibilisation des convives (exemples : visites de fermes, jardins potagers...).

##### > Objectifs de la thématique :

- sensibiliser les collégiens à une alimentation de qualité et éduquer au goût ;
- faire connaître les productions locales et la saisonnalité.

#### 2 | HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

##### Description

Réalisation par les collèges d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il pourra être proposé d'évaluer les pratiques, de sensibiliser les convives et de développer des pistes d'amélioration afin de diminuer les déchets alimentaires.

##### > Objectifs de la thématique :

- comprendre son environnement pour mieux le préserver et économiser les ressources ;
- transmettre des connaissances et des bonnes pratiques pour permettre à chacun de diminuer le gaspillage alimentaire.



#### 3 | MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE :

##### Description

Considérant les enjeux liés à la santé publique et à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, le Conseil départemental s'est engagé à contribuer au respect de l'équilibre alimentaire en collège en sensibilisant les élèves (ateliers cuisine, actions d'éducation aux groupes d'aliments...).

##### > Objectifs de la thématique :

- sensibiliser les collégiens à l'équilibre alimentaire ;
- mettre l'alimentation au cœur des projets éducatifs.

##### Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT  
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Christine DOASSANS  
05 59 11 42 38  
christine.doassans@le64.fr

#### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

## TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

#### AVEC QUI ?

Quelques propositions

##### > Le Centre Aquitain de Rééducation ALIMENTAIRE (CARALIM) - diététique :

déploie des actions en alimentation saine

Louise GUTH

06 99 48 59 63  
caralim.asso@gmail.com  
www.caralim.com

##### > L'Association du Flocon à la vague :

"L'eau et l'alimentation"

06 78 18 53 74  
pedagogie@waterfamily.org

##### > Béarn Initiatives Environnement (développement durable) :

projets sur l'environnement et notamment l'alimentation. Avec ses partenaires découvrez...

"L'Alimen'Terre"

05 59 39 10 13  
contact@bie.fr

##### > Association Sarde Sardexka :

projet "programme Aliment'actions", parcours bilingue (français/basque)

Gabrielle ARRESE-IGOR

07 57 87 81 21  
sarde.sardexka@gmail.com

##### > Visites de fermes :

CIVAM Bio Béarn, "Bienvenue à la ferme", BLÉ, Idoki, UPF...

##### > Collectivités en charge du traitement des déchets

##### > Associations d'éducation au développement durable

#### Participation du Département

La participation financière du Conseil départemental est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

#### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours, accompagnée de la facture de transport en cas de déplacement. Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

#### Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège

#### Modalité d'inscription

##### > Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>  
du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

#### Ressources

##### > Guide du réseau départemental des fermes d'accueil éducatif

##### > Livrets Manger Bio et Local 64 :

"Stop aux idées reçues", "Du bateau à l'assiette", "Menu végétarien à la cantine, de quoi parle-t-on ?"

##### > L'exposition de Lacq-Odyssée,

"Bien vivre, bien manger" :

[corinne.bonfont@lacqodysee.fr](mailto:corinne.bonfont@lacqodysee.fr)



## | À vélo, c'est la classe !

### Objectifs de l'action

- conforter l'utilisation du vélo chez les jeunes, comme mode de déplacement alternatif ;
- renforcer les connaissances du code de la route et du code de la rue en lien avec la pratique du vélo ;
- améliorer la santé des jeunes grâce aux bienfaits du vélo.

### Description de l'action

À partir d'une mallette pédagogique comprenant plusieurs modules thématiques à choisir, l'intervenant animera des ateliers au côté du/des enseignant(s) porteur(s) du projet, sur :

- rouler en sécurité ;
- s'entraîner en vélo ;
- les enjeux sociaux, environnementaux, sanitaires ;
- des voyages à vélo ;
- la mécanique et l'entretien.

#### L'INTERVENANT PROPOSERA ÉGALEMENT :

- une session d'immatriculation des vélos pour les élèves du collège qui le souhaitent. Le marquage des vélos est un dispositif qui permet de lutter contre leur vol ;
- la remise d'un kit de sécurité (sonnette, gilets réfléchissants, éclairages) aux élèves participant à ces ateliers.

Selon les objectifs recherchés par l'enseignant portant le projet, le Département pourra être amené à procurer des vélos et des équipements en lien avec l'activité, selon des modalités à définir.



Mallette pédagogique



### Format

- l'association pourra intervenir 10 heures pour les classes de 6<sup>e</sup> et les sections ULIS (cycle des trois blocs du SRAV (Savoir Rouler à Vélo) ; jusqu'à 8 h pour les autres groupes de classe (SEGPA, autres niveaux de classes, UNSS, etc. ) ;
- des supports et du contenu en lien avec l'intervention seront remis aux professeurs.

**SELON LEUR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE, LES ÉTABLISSEMENTS DEVRONT ENTRER EN RELATION AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

#### > Secteur des montagnes béarnaises et souletines, bassin de Lacq-Orthez :

Association Roue Libre  
rouelibreoloron@gmail.com

#### > Secteur de l'agglomération paloise, plaine de Nay, secteur de Lacq-Orthez :

Association Écocène  
julien.ferron@ecocene.fr  
cynthia.gauer@ecocene.fr  
05 59 32 12 36

Atelier Vélo Participatif et Solidaire  
ateliervelo@gmail.com  
07 66 80 84 01


#### > Agglomération bayonnaise, Côte basque nord (jusqu'à Bidart), secteur de Saint-Palais, Bidache, Hasparren :

Association Terre Buissonnière  
Anaïs LEFÈVRE  
ecomobilite@terrebuissonniere.org  
06 85 85 75 67

#### > Secteur Côte basque sud :

Association Recyclarte  
contact@recyclarte.org  
06 89 58 98 06

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | Retour au sommaire

## TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ

#### POUR QUI ?

6<sup>es</sup> et 5<sup>es</sup> prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention)

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### OÙ ?

Au collège, à ses abords, dans le département des Pyrénées-Atlantiques

### Participation du Département

- prise en charge par le Conseil départemental des interventions des associations ;
- mise à disposition d'une mallette pédagogique animée par les associations référentes dans les territoires ;
- mise en relation avec l'intervenant référent sur le territoire/bassin de vie du collège.

### À charge du collège

Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention. Chaque élève devra être en possession d'un vélo en fonction des ateliers. Des solutions pourront être envisagées pour les élèves qui n'ont pas de vélo (achat de vélo selon des conditions à déterminer).

### Contact du Département

#### MISSION VÉLO

Sabine ETCHEVERRY  
05 59 46 51 65  
06 89 61 33 34  
sabine.etcheverry@le64.fr

### Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (rubrique contact)

### Modalité d'inscription

#### > Comment ?

Inscription et informations auprès de la mission vélo Département des Pyrénées-Atlantiques (rubrique contact)

#### > Quand ?

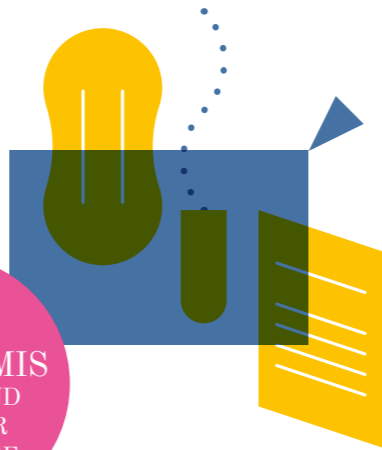
Avant le 30 juin précédant l'année scolaire







**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



**Nouvelle action**

# | La précarité menstruelle

## Objectifs de l'action

La question de la précarité menstruelle ne doit aujourd'hui plus être un tabou. C'est pourquoi le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques s'est saisi de ce sujet d'importance.

**LA DÉMARCHE PROPOSÉE AUX COLLÈGES OBÉIT À UN DOUBLE OBJECTIF :**

- sensibiliser les collégiennes et les collégiens à cette question des règles ;
- faciliter l'accès, gratuit, à des protections périodiques pour les jeunes filles.

## Description de l'action

- mise à disposition d'un ou deux distributeurs de protections périodiques "bio", avec un stock permettant de couvrir les besoins pendant, au moins, une année scolaire.

**> Ces distributeurs sont installés dans les lieux les plus appropriés, au regard des besoins de chaque établissement.**

- mise à disposition de kits premières règles "bio" : ces derniers sont mis à disposition auprès des infirmières, rassemblant une trousse et des échantillons de protections pour les collégiennes, ainsi qu'un livret pédagogique.

## Critères d'éligibilité

Au-delà du déploiement de protections hygiéniques gratuites, l'action vise également à déconstruire les tabous et les préjugés associés aux règles et à développer des actions de prévention en matière de santé.

Le projet devra ainsi être construit en lien avec l'infirmier(ère) scolaire de l'établissement ainsi que l'équipe de vie scolaire.

**La fourniture en distributeurs de protection et kits premières règles ne pourra venir qu'en complément d'une action pédagogique sur ces thématiques de santé chez les collégiens.**

**POUR QUI ?**

Tous les niveaux

**COLLÈGES ?**

Publics

## Participation du Département

Le Conseil départemental procédera à l'achat direct des fournitures comme suit :

- achat de un ou deux distributeur(s) ;
- achat de serviettes hygiéniques et tampons avec applicateur (avec une répartition 80 % / 20 %) ;
- achat de kits premières règles ;
- distribution de livrets pédagogiques ;
- le Département participera également au financement d'interventions extérieures sur ces thématiques dans la limite de deux heures par niveau.

**PROGRAMME D' ACTIONS  
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS**

| Retour au sommaire

## Modalité de l'action

Pour les collèges souhaitant entrer dans la démarche :

**appel à projets non soumis au plafond financier du collège**

## Modalité d'inscription

• **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

## Contact du Département

**ÉQUIPE ENVIRONNEMENT  
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE**

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

[christine.doassans@le64.fr](mailto:christine.doassans@le64.fr)

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ



**POUR LES COLLÈGES DÉJÀ ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE**

Contact direct avec le service concerné du Département :

## Contact

Christine DOASSANS

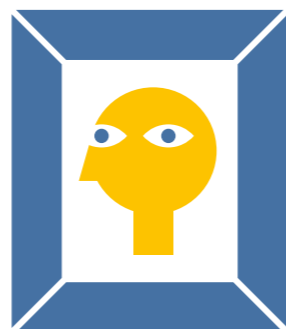
05 59 11 42 38

[christine.doassans@le64.fr](mailto:christine.doassans@le64.fr)





# OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES



**AAP  
SOU MIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**

## | Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique

### Objectifs de l'action

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) prend en compte tous les temps de la vie des jeunes. Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves.

Cette politique fait l'objet d'un partenariat entre la DAAC/DSDEN, la DRAC et le Département. Chaque projet sera ainsi saisi par le collège sur ADAGE.

### Description de l'action

L'éducation artistique et culturelle (EAC) permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Les projets sciences et robotique sont intégrés dans cette action.

### Critères d'éligibilité

> **L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra comporter les trois axes de l'éducation artistique et culturelle :**

- **rencontres** avec des œuvres artistiques, des artistes, des objets ou des lieux patrimoniaux, des lieux de création, de diffusion ;
- **connaissances** : appropriation de repères, d'un lexique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique ;
- **pratiques** individuelles et collectives, dans des domaines artistiques et culturels diversifiés.

**Le Conseil départemental veillera à ce que les partenariats entre un collège et un opérateur n'excèdent pas cinq ans consécutifs et à ce que les projets ne soient pas reconduits à l'identique d'une année à l'autre.**

### Contact du Département

**MISSION ACTIONS CULTURELLES  
ET LANGUES RÉGIONALES**

Sonia DUCASSE  
05 59 11 44 02  
sonia.ducasse@le64.fr

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour  
au sommaire

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### OÙ ?

Au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel

#### AVEC QUI ?

Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou des intervenants (artistes, médiateurs...) adossés à une structure (association, compagnie).

#### LANGUES RÉGIONALES ?

Le Département sera particulièrement attentif aux projets valorisant la culture basque ou occitane et/ou réalisés en langue régionale.

Au Pays basque, les projets en langue régionale seront également soutenus par la Communauté d'agglomération Pays basque.

### Participation du Département

**La participation financière du Conseil départemental est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60 € TTC de l'heure) et à 80 % du coût du transport des collégiens.**

Les transports des opérateurs culturels du département pourront être soutenus à 80 % sur la base de 0,40 €/km.

En fonction de l'actualité sanitaire, le collège et l'opérateur prévoient les conditions d'indemnisation des artistes en cas d'annulation du projet ou d'une partie de l'action.

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être proratisé.

### Modalité de l'action

Soumise au plafond financier du collège

### Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023





## | Grandir avec la culture

### Objectifs de l'action

Le Département souhaite permettre la rencontre entre artistes et collégiens, autour d'une œuvre ou d'un univers artistique. Il s'agit de proposer des ateliers de création, afin de développer la créativité des collégiens et l'acquisition d'autres modes de faire et de penser.

Ce dispositif a également pour but de soutenir une démarche et/ou un processus de création artistiques, de rendre présente la création au plus près de la communauté scolaire et d'expérimenter une rencontre entre des projets artistiques et éducatifs.

Tous les champs artistiques sont concernés : arts visuels, audiovisuel et cinéma, cirque, danse, musique, théâtre, marionnette, culture et langues régionales, archives, lecture, patrimoine, nouvelles technologies, arts numériques...

### Description de l'action

À partir de la note d'intention artistique de l'opérateur culturel, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège, au regard de ses propres attentes. L'artiste présentera son actualité artistique, les objectifs du projet et les grandes étapes de son déroulement. Il peut s'agir de la poursuite d'une création en cours ou d'un travail spécifique réalisé à cette occasion. En retour, l'équipe enseignante met en œuvre des liens avec les programmes. Sur la base de ces éléments, le projet sera rédigé dans une logique de co-construction, en précisant également les modalités concrètes de son déroulement et le calendrier des interventions.



### Critères d'éligibilité

**> La proposition du porteur de projet devra permettre aux collégiens de développer des compétences et aptitudes grâce aux trois axes de l'éducation artistique et culturelle :**


- rencontres : avec des œuvres artistiques, des artistes, des objets ou des lieux patrimoniaux, des lieux de création, de diffusion ;
- connaissances : appropriation de repères, d'un lexique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique ;
- pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.

La résidence se construit sur **50 heures d'intervention** auprès des collégiens, de manière continue ou séquencée.

L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.



### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | [Retour au sommaire](#)



#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### OÙ ?

Au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel

#### AVEC QUI ?

Compagnies ou opérateurs culturels retenus dans le cadre de l'appel à projets "Grandir avec la Culture"

#### LANGUES RÉGIONALES ?

Cette action peut être proposée en langue basque et en langue occitane

### Contact du Département

**MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES**

Sonia DUCASSE  
05 59 11 44 02  
[sonia.ducasse@le64.fr](mailto:sonia.ducasse@le64.fr)

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

### Participation du Département

Le Conseil départemental finance l'action directement auprès de l'opérateur culturel

### Modalité d'inscription

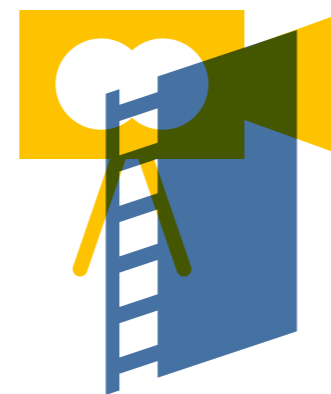
[> Comment ?](#)

Les collèges reçoivent les offres retenues par le Département et se positionnent sur une proposition en argumentant leur choix par mail auprès du service concerné (rubrique contact).

[> Quand ?](#)

Jusqu'au 10 mai 2023





## | Collège au cinéma

### Objectifs de l'action

- former le goût, susciter la curiosité et forger l'esprit critique de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques ;
- constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique et d'éducation à l'image, acquérir des notions sur des œuvres, sur l'histoire et les techniques du cinéma.

### Description de l'action

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Un comité de pilotage départemental, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image (CNC) en partenariat avec l'Éducation nationale, sélectionne les films proposés pour cette opération sur le plan national. Le CNC élabore les fiches pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves.

La DRAC soutient la mission de coordination de l'opération "Collège au cinéma", dont les actions de formations en direction des enseignants et des exploitants des cinémas de proximité.

#### LE DISPOSITIF "COLLÈGE AU CINÉMA" A POUR CONTENU :

- la pré-projection, accompagnée d'une action de formation, en direction des enseignants ;
- la remise d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève ;
- la projection de trois films en salle de cinéma après préparation en classe avec la documentation du CNC.

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### OÙ ?

Dans les cinémas Art et Essai du département

### Participation du Département

Les dépenses de transport des élèves de l'établissement scolaire au lieu de projection du film sont, dans ce cadre, prises en charge par le Conseil départemental, si le cinéma est distant de plus de 1,5 km de l'établissement :


- subvention plafonnée à 1 200 € par établissement si le cinéma est en dehors de la commune ;
- subvention plafonnée à 1 000 € par établissement si le cinéma est dans la même commune.

### Critères d'éligibilité

L'aide du Département sera allouée aux collèges qui se sont acquittés du bilan "Collège au cinéma" de la saison précédente et qui ont étayé leur demande d'un projet pédagogique issu du volet culturel du projet d'établissement. Le Conseil départemental veillera à la place qui sera donnée aux trois volets de l'EAC et sera particulièrement attentif au volet "pratiquer" dans la construction de l'offre en matière d'éducation à l'image.



## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | Retour au sommaire



### Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (rubrique contact)

### Modalité d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès du service éducation artistique et culturelle de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN 64) :

2, place d'Espagne - 64038 PAU Cedex  
05 59 82 22 00 (poste 4601)  
ce.ia64-cult@ac-bordeaux.fr

> Quand ?

Pré-inscription en juin 2023 et confirmation en septembre

### Pour aller plus loin

*Le dispositif Collège au cinéma évolue avec un quatrième film en langue régionale !*

**Cette rentrée, faites découvrir à vos élèves la production cinématographique en langue basque.**

Pour l'année scolaire 2023-2024, le dispositif propose un quatrième film en euskara, avec la possibilité de le voir avec sous-titres français.

Comme pour le dispositif national, ce quatrième film s'adresse à l'ensemble des collèges (publics comme privés) et à l'ensemble des parcours (français, bilingue et immersif).

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

> L'objectif de cette initiative collective est double :

- découvrir la création cinématographique du territoire par l'intermédiaire de rencontres et d'ateliers en présence de professionnels ;
- sensibiliser, rendre accessible et développer l'usage de nos langues et cultures régionales.

### Contact du Département

**MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES**

Jean-Philippe GARCIA  
05 59 11 43 88  
jean-philippe.garcia@le64.fr

Prix BD des collégiens 64  
Sélection 2023/2024  
Thématique "Le sport"



**L'OR D'EL OUAFI**  
Paul Carcenac  
Pierre-Roland Saint-Dizier  
Christophe Girard  
MICHEL LAFON



**TONY, L'ENFANT DES RIVIÈRES**  
Elsa Krim  
Fred Campoy  
Cyril Vincent  
DELCOURT



**FLORENCE ARTHAUD, FEMME LIBRE**  
Pascal Bresson  
Sophie Ruffieux  
MARABULLES



**SERMILIK**  
Simon Hureau  
DARGAUD



**JIM THORPE LA LÉGENDE AMÉRINDIENNE DU FOOTBALL AMÉRICAIN**  
Kevin Lecathelinais  
Emmanuel Michalak  
Georges Chapelle  
Melissa Faidherbe  
DELCOURT



**LES FANTÔMES DE SÉVILLE**  
Didier Tronchet  
Jérôme Jouvray  
Anne-Claire Jouvray  
GLÉNAT



## | Prix BD des collégiens 64

"Lire et aimer lire"

### Objectifs de l'action

Le Prix BD des collégiens 64, récompense annuellement un album, choisi par voie de vote individuel par les élèves de 4<sup>e</sup> des collèges volontaires du territoire, parmi une sélection de six ouvrages.

En 2023-2024, la thématique retenue est "Le sport".

Le Département des Pyrénées-Atlantiques organise ce prix, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) et l'atelier Canopé 64.

**> L'objectif est de développer, notamment pendant la période de l'adolescence, le goût de la lecture chez les collégiens :**

- favoriser la lecture plaisir ;
- stimuler l'esprit critique (débatte autour d'un ouvrage, analyser une œuvre) ;
- organiser des rencontres avec les auteurs (valoriser les auteurs et les rendre accessibles) ;
- s'inscrire dans les projets pédagogiques des établissements.

### Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT  
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Fabienne JOB  
05 59 11 42 80  
fabienne.job@le64.fr

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

### Description de l'action

Le projet se déroule en cinq étapes :

**> Étape 1 :**

Inscription

**> Étape 2 :**

Médiation par le(s) professeur(s), lectures des albums par les élèves, production des élèves autour des œuvres

**> Étape 3 :**

Vote individuel des élèves

**> Étape 4 :**

Rencontres en collèges avec les auteur(trice)s

**> Étape 5 :**

Remise du prix à l'auteur(trice) gagnant(e)

**POUR QUI ?**

Niveau 4<sup>e</sup>. Au choix de l'enseignant, en classe entière, groupe d'élèves, dans le cadre d'un EPI, etc.

**COLLÈGES ?**

Publics et privés

**QUAND ?**

Toute l'année

**LANGUES RÉGIONALES ?**

Possibilité d'animation en basque et en occitan

### Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (rubrique contact)

### Modalité d'inscription

**> Comment ?**

Formulaire d'inscription à renseigner sur le site :

<https://framaforms.org/inscription-au-prix-bd-des-collégiens-64-annee-scolaire-20232024-1617973136>

**> Quand ?**

Avant le 15 juin 2023

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

### Jeunes en librairie dispositif national d'Éducation artistique et culturelle

Permet de mener des projets visant à faire découvrir aux élèves l'univers du livre et des librairies indépendantes.

**> Ses objectifs sont les suivants :**

- favoriser l'accès au livre et développer le goût de la lecture ;
- inciter les jeunes à fréquenter les librairies pendant et après le projet de manière autonome ;
- faire connaître les acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre.

**> Le projet se déroule en trois étapes :**

- **temps de découverte :** rencontre avec le libraire ;
- **temps de visite :** visite de la librairie durant laquelle les élèves vont dépenser leur bon d'achat d'une valeur de 30 € (co-financés par le Département, le collège et le rectorat) ;
- **temps de valorisation :** travaux des élèves et des professeurs, bilan à transmettre à la DAAC du rectorat.

**> Inscriptions via l'application Adage :**

<https://www.ac-bordeaux.fr/adage-121683>

**> Contact :**

Association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine  
05 57 89 49 40  
jel@librairies-nouvelleaquitaine.com  
[www.librairies-nouvelleaquitaine.com](http://www.librairies-nouvelleaquitaine.com)



## | Susciter la pratique de la langue basque

### Objectifs de l'action

> **Soutenir financièrement les projets entièrement en langue basque portés par les équipes enseignantes et répondant à l'un des objectifs suivants :**

- valoriser et susciter la pratique de la langue basque (production orale et/ou écrite) par les élèves, de manière à consolider par l'usage l'apprentissage de la langue ;
- accompagner les élèves dans la liaison CM2 > 6<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> > 2<sup>de</sup> afin d'améliorer la continuité dans l'enseignement bilingue.

### Description de l'action

Le dispositif destiné aux établissements scolaires mis en place par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a pour objectif de valoriser et susciter la pratique de la langue basque par les élèves au travers de projets scolaires portés par les équipes enseignantes dans les collèges.

### LES PROJETS PRÉSENTÉS SONT ÉVALUÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- dimension linguistique du projet au regard de la production orale/écrite en langue basque par les élèves, et/ou accompagnement des élèves dans la liaison CM2 > 6<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> > 2<sup>de</sup> dans l'enseignement bilingue ;
- pertinence et intérêt du projet du point de vue pédagogique ;
- pertinence de l'évaluation envisagée ;
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet.

L'ensemble des projets font l'objet d'une instruction technique concertée associant les services de l'OPLB, de la Direction des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, du Département et des conseillers pédagogiques des trois filières d'enseignement.

### Contact du Département

**MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES**

Anatole ARESTEGUI  
05 59 46 51 15  
anatole.arestegui@le64.fr

### POUR QUI ?

Tous niveaux

### COLLÈGES ?

Publics et privés offrant un enseignement bilingue ou immersif

### QUAND ?

Toute l'année

### Participation du Département

> **L'OPLB est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de quatre partenaires institutionnels :**

- l'État ;
- la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- le Département des Pyrénées-Atlantiques ;
- la Communauté d'agglomération Pays basque.

La subvention accordée par l'Office Public de la Langue Basque est cumulable avec toutes autres aides attribuées par l'Éducation nationale, le Département et autres aides publiques. Elle ne peut être supérieure à 80% du coût réel du projet.

### À charge du collège

20% minimum du coût total du projet

### Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur

### Modalité de candidature

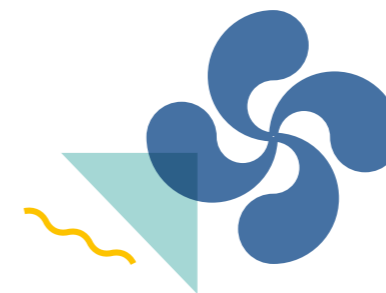
Formulaire de candidature à compléter, téléchargeable courant avril 2023, sur le site de l'OPLB, à retourner courant juin 2023 :

[www.mintzaira.fr](http://www.mintzaira.fr)

> **Contact de l'Office Public de la Langue Basque :**  
05 59 31 18 34  
eep-oplb@mintzaira.fr

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire



## | Euskararen erabilpena sustatu

### Ekintzaren helburuak

> **Dirulaguntza bat eskaintzea irakasle taldeek osoki euskaraz eramaten dituzten proiektuendako honako helburuetarik bat erdiesteko :**

- ikasleen euskararen erabilpena bultzatzea, euskara baliatuz (idatziz ala ahoz), eskolako euskararen ikaskuntza azkartzeko ;
- ikaslea CM2 > 6. edo 3. > 2. arteko urratsetan laguntzea irakaskuntza elebidunaren jarraikortasuna hobetzeko.

### Ekintzaren deskribapena

Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) antolatzen duen Ikastetxeen Proiektu Deialdiaren helburua da bigarren mailako ikastetxeetako ikasleen euskararen erabilera bultzatzea, irakasleek muntatu proiektuen bidez.

### PROIEKTUAK HONAKO IRIZPIDEEN ARABERA EBALUATUAK DIRA :

- proiektuak, ikasleen aldetik hizkuntzaren ekoizpenean (ahozkoa/idatzizkoa) duen neurria, edota ikasleak irakaskuntza elebiduneko CM2 > 6. edo 3. > 2. arteko urratsetan laguntzearen aldetik, pedagogia ikuspegitik, proiektuaren pertinentzia eta interesa ;
- proiektuarentzat pentsatua den ebaluazioaren pertinentzia ;
- irakasle taldearen inplikazioa proiektuan.

Proiektu guziak elkarrekin aztertzen dituzte EEPko eta Departamendu Kontseiluko zerbitzuek, Bordeleko Errektoretzak, Pirinio Atlantikoetako Hezkunde Nazionalako zerbitzuen zuzendaritzak, eta hiru sareetako aholkulari pedagogikoek.

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

### Departamenduko harremana

**KULTURA ETA HIZKUNTZA EKINTZETARAKO MISIOA**

Anatole ARESTEGUI  
05 59 46 51 15  
anatole.arestegui@le64.fr

### NORENTZAT ?

Maila guzietako ikasleentzat

### ZEIN KOLEGIO ?

Irakaskuntza elebiduna edo murgiltze sistema proposatzen duten kolegio publiko eta pribatuak parte hartzen ahal dute.

### NOIZ ?

Ikasturte denboran

### Departamenduaren parte hartzea

> **EEP Interes Publikoko Erakundea da, 4 kide biltzen dituena :**

- Estatua ;
- Akitania Eskualdea ;
- Pirinio-Atlantikoetako Departamendua ;
- Euskal Hirigune Elkargoa.

EEPk eman dirulaguntza, Hezkunde Nazionalak, Departamenduak edo beste edozein erakundek eman dirulaguntza publikorekin metatzen ahal da. Ezin du proiektuaren kostu orokorraren %80 baino handiagoa izan.

### Kolegioaren gain

Proiektuaren kostu osoaren %20 gutxienez

### Ekimen moldeak

Antolatzailearekin harreman zuzena

### Kandidatura aurkezteko moldeak

Kandidatura osatu behar da 2023 ko apirillean zehar EEPren webgunetik deskargatuz eta ekainean zehar itzuliz :

[www.mintzaira.fr](http://www.mintzaira.fr)

> **Euskararen Erakunde Publikoko harremana :**  
05 59 31 18 34  
eep-oplb@mintzaira.fr



**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**

## | Susciter la pratique de la langue occitane

### Objectifs de l'action

Favoriser l'émergence des projets pédagogiques portant la langue occitane dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

### Description de l'action

Dans le cadre du PAEC, le Département soutient les projets portés par les équipes enseignantes des collèges et ayant la dimension linguistique occitane.

#### LES PROJETS SERONT AIDÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- intensité de la pratique par les élèves de la langue occitane dans le projet proposé ;
- pertinence et intérêt du projet d'un point de vue pédagogique et linguistique ;
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet...

Les dossiers feront l'objet d'une instruction technique concertée associant les services du Département, du rectorat\* de Bordeaux, de la Direction des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques et des conseillers pédagogiques pour les trois filières d'enseignement.

Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...).

Le Conseil départemental propose une aide à l'ingénierie par la mise en relation des collèges avec des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir dans leurs projets.

\*Chaque projet devra faire l'objet d'une saisine sur ADAGE par le collège.

#### > Le Département accompagne les pratiques de langue occitane dans le cadre scolaire en organisant :

- un séjour pédagogique patrimoine en "Patrimoine en Ôc", module conte Image et création au Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine Ospitalea pour les classes

bilingues et immersives français/occitan (voir fiche action "Séjour ou animation découverte du patrimoine au CDEP Ospitalea") ;

- des visites bilingues (avec conteur) et des ateliers autour de documents rédigés en occitan aux Archives départementales, sur le site de Pau (voir fiche action "Découverte des archives - patrimoine, mémoire et histoire").

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics offrant un enseignement bilingue, publics et privés proposant un enseignement par initiation ou immersif

#### QUAND ?

Toute l'année

### Participation du Département

La participation financière du Conseil départemental est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60€ de l'heure) et à 80% du coût du transport pour les collégiens.

Au regard de l'actualité sanitaire, le collège et l'opérateur doivent prévoir les conditions d'indemnisation des artistes en cas d'annulation du projet ou d'une partie de l'action.

### À charge du collège

Le solde net du coût du projet

### Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège

### Modalité de candidature

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### Contact du Département

**MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES**

Colette LAPLÉCHÈRE

05 59 11 45 13

[colette.laplechere@le64.fr](mailto:colette.laplechere@le64.fr)

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

**PROJÈTES  
HÒRA PLAFON  
FINANCIÈR  
DEU COLLÈGI**

## | Ahortir la practica de la lenga occitana

### Objectius de l'accion

Favorizar l'aviada deus projèctes pedagogics qui pòrtan la lenga occitana dens registres autas que lo de l'ensenhament escolar.

### Descripcion de l'accion

Dens l'encastre deu PAEC, lo Departament que sostien los projèctes portats per las equipas ensenhairas deus collègis e qui an la dimension lingüistica occitana.

#### LOS PROJÈCTES QUE SERÀN AJUDATS SUS LA SÒLA DEUS CRITÈRIS QUI SEGUEISHEN :

- intensitat de la practica peus escolans, de la lenga occitana dens lo projècte proposat ;
- pertinència e interès deu projècte tà çò de pedagogic e lingüistic ;
- implicacion de l'equipa pedagogica dens lo projècte...

Los dossièrs que haràn l'objècte d'ua instruccion tecnica concertada associant los servicis deu Departament, deu rectorat\* de Bordèu, de la Direccion deus servicis de l'Education nacionau deus Pirenèus Atlantics e deus conselhèrs pedagogics entà las tres cordèras d'ensenhament. \*Lo projècte qu'a d'estar sasit sus ADAGE peu collègi.

Lo projècte qu'a d'estar obligatòriament cobastit dab un o mantuns operator(s) (artistas, mediators...).

Lo Departament que perpausa ua ajuda a l'engenharia per la mesa en relacion deus collègis dab intervenients exteriors qui pòden intervièner dens los lors projèctes.

#### > Lo Departament qu'acompanha las practicas de lenga occitana dens l'encastre escolar en organizar :

- un sejour pedagogic "Patrimòni en Ôc", module Conte Imatge e Creacion au Centre d'Education au Patrimòni Ospitalea d'Irissarri per las classas bilinguas e immersivas francés/occitan

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

### Contacte au Departament

**MISSION ACCIONS CULTURAUS E LENGAS REGIONAUS**

Colette LAPLÉCHÈRE

05 59 11 45 13

[colette.laplechere@le64.fr](mailto:colette.laplechere@le64.fr)

(véder ficha accion "Sejorn o animacion descobèrta deu patrimòni au CDEP Ospitalea") ;

- visitas bilinguas (dab contaire) e talhèrs a l'entorn de documents redigits en occitan aus Archius departamentaus de Pau (véder ficha accion 9 "Descobèrta deus archius Patrimòni, memòria e istòria").

#### ENTÀ QUI ?

Tà tots los nivèus

#### COLLÈGIS ?

Publics qui an un ensenhament bilingüe ; publics e privats qui prepausan un ensenhament en iniciacion o immersiu

#### QUAND ?

Deu temps de l'annada escolara

### Participacion deu Departament

La participacion financèra deu Departament qu'ei limitada a 15 òras d'intervencion de l'operator (per 60€ l'òra) e a 80% de las còstas deu transport peus collegians.

En pr'amor de l'actualitat sanitària, lo collègi e l'operator qu'an de prevéder las condicions d'indemnizacion deus artistas per cas d'annulacion deu projècte o d'ua part de l'accion.

### A la carga deu collègi

Lo sòlde net de las còstas deu projècte.

### Modalitat de l'accion

Projèctes hòra plafon financèr deu collègi

### Modalitat de candidatura

> Har la demanda en linha a :

<https://paec.le64.fr>

deu 1<sup>er</sup> d'abriu au 5 de junh 2022





## Voyages scolaires éducatifs et échanges scolaires

### Objectifs des deux actions

Favoriser la mobilité nationale ou internationale des jeunes, développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues régionales ou étrangères, inciter les collégiens à s'engager en coopération avec d'autres jeunes.

### Description de l'action "voyages éducatifs"

Le projet de mobilité vise à développer l'ouverture d'esprit, la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle, tout en découvrant d'autres territoires. Il doit également favoriser l'immersion de l'élève par la communication et la découverte du patrimoine culturel.

**AAP SOUMIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE**

### Description de l'action "échanges scolaires"

Le projet s'appuiera sur un partenariat entre le collège et un opérateur du territoire d'accueil. L'échange se concrétisera, notamment, par des actions pédagogiques menées dans le territoire d'accueil par les jeunes des deux établissements. L'important est que des contacts privilégiés se nouent entre les jeunes des deux territoires autour d'un projet commun.

L'hébergement en famille n'est pas obligatoire pour que le projet soit éligible.

### Critères d'éligibilité

- une durée minimale de trois jours ;
- limiter la part due par les familles ;
- élaboration des supports (photos, articles, films) afin de faire partager l'expérience de la mobilité.



## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

### POUR QUI ?

Tous niveaux

### COLLÈGES ?

Publics et privés

### QUAND ?

Toute l'année

### OÙ ?

Hors Pyrénées-Atlantiques. Les séjours dans le 64 relèvent d'autres actions (montagne, éducation et sport de pleine nature, visite des institutions, des lieux de mémoire et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques)

### Participation du Département

La participation financière du Conseil départemental est fixée forfaitairement à :

- 750 € pour un voyage éducatif en France ou à l'étranger ;
- 1500 € pour un échange scolaire, en France ou à l'étranger.

Dans la limite de trois voyages et/ou échanges et du plafond financier du collège.

### Contact du Département

**ÉQUIPE ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE**

Christine DOASSANS  
05 59 11 42 38  
christine.doassans@le64.fr

## OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

### Modalité de l'action

**Appel à projets soumis au plafond financier du collège**

### Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### Ressources

> eTwinning

Si vous avez besoin d'être conseillé, contactez :

**L'Atelier Canopé 64**

05 59 30 23 18

[contact.atelier64@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier64@reseau-canope.fr)





# DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE



## | Séjour des 6<sup>es</sup> en montagne

### Objectifs de l'action

#### FAVORISER LA DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE :

Le milieu montagnard (paysage, histoire, mutations...), le patrimoine montagnard (biodiversité, patrimoine naturel, culturel, historique...), les métiers, pratiques et savoir-faire des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent (gardiens de refuge, bergers et producteurs, agents du Parc national des Pyrénées, accompagnateurs en montagne, artisans...), mais aussi le concept de multi-usage de ces espaces montagnards (forêt, pêche, chasse, pastoralisme, activités de loisirs...) et les bonnes pratiques à adopter.

#### CRÉER UNE COHÉSION DE GROUPE :

Pour les 6<sup>es</sup> à l'occasion d'une expérience dépayssante qui ouvre sur d'autres horizons.

**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



### Description de l'action

Cette action a pour objectif de développer une "culture montagne" auprès des jeunes, ce qui constitue un axe stratégique du Plan Montagne 64.

**> Ce séjour d'intégration reposera obligatoirement sur une approche pluridisciplinaire de la découverte de la montagne en lien avec les objectifs de l'action et comprendra :**

- une nuit dans un hébergement en montagne du 64 (Béarn, Pays basque) ;
- une rencontre avec un ou des acteurs du territoire de montagne ;
- un travail partenarial avec des structures du territoire (socioprofessionnels, associations...) permettant une transmission in situ sur les caractéristiques et enjeux de la montagne.

#### POUR QUI ?

Les classes de 6<sup>e</sup>

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'exclusion de la période hivernale pouvant relever de la fiche "Séjour de découverte des activités de neige"

#### OÙ ?

Séjour organisé en zone de montagne du 64, avec une nuit dans un hébergement en zone de montagne du 64

**> Liste indicative téléchargeable sur : [www.le64.fr](http://www.le64.fr)**

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

## DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

### Avec qui ?

Ce projet pourra s'appuyer sur des structures ou des professionnels intervenant en montagne (Parc national des Pyrénées, accompagnateurs en montagne, guides, CPIE Pays basque, CPIE Béarn, Éducation Environnement 64, FFME, CAF, Maison de la Montagne, SHEM...).

### Participation du Département

La participation financière du Conseil départemental est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet et dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

La subvention maximale ne pourra pas excéder 1000€ par classe et 80% des dépenses totales.

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, après transmission des pièces justificatives et au prorata des dépenses réelles.

Si le coût réalisé du projet est inférieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention versée sera ajusté au prorata du budget réalisé.

### Modalité de l'action

**Appel à projets non soumis au plafond financier du collège**

### Modalité d'inscription

**> Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### Contact du Département

#### MISSION PLAN MONTAGNE

**Nathalie ELBE**

05 59 46 51 22

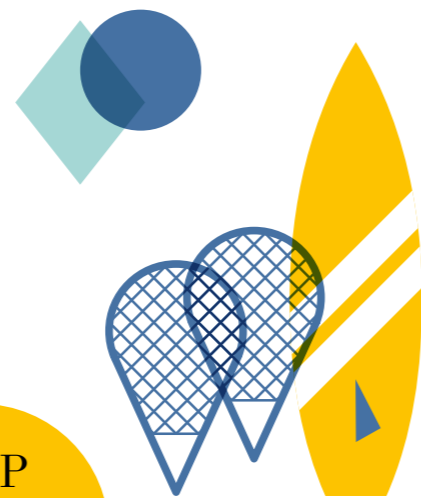
[nathalie.elbe@le64.fr](mailto:nathalie.elbe@le64.fr)

Le site [reussirmarando.com](http://reussirmarando.com) fait le tour de toutes les bonnes pratiques à adopter en montagne.





**AAP  
SOU MIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



## | Découverte des activités sportives de pleine nature

### Objectifs de l'action

- mieux connaître les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en Pyrénées-Atlantiques ;
- sensibiliser aux bonnes pratiques en fonction de la sensibilité du milieu, des espaces et des sites parcourus, du multi-usage et de la saison ;
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature ;
- découvrir les métiers spécifiques au milieu naturel (pisteurs, secouristes, guides, gendarmes de haute montagne, bergers, forestiers, moniteurs de sport...);
- découvrir le patrimoine naturel et culturel aux abords des espaces, sites et itinéraires du département.

### Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique d'activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation avec les autres usagers, les notions de sécurité et de préservation.

### Contact du Département

**MISSION SPORTS JEUNESSE  
VIE ASSOCIATIVE**

**Sandrine PUYO**  
05 59 11 41 16  
sandrine.puyo@le64.fr

### LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉES :

- le ski sous toutes ses formes ;
- les raquettes à neige ;
- le canoë-kayak et les sports d'eaux vives ;
- les sports de verticalité : escalade, via ferrata, canyoning...
- la randonnée pédestre, le trail, la marche nordique ;
- le VTT ;
- la spéléologie ;
- le surf et le sauvetage côtier ;
- les activités nautiques en eau douce ou salée : stand up paddle, voile...

Le projet doit porter sur une ou plusieurs activités de pleine nature, sur la découverte des milieux naturels (la montagne, l'océan, la rivière, la formation des strates et des concrétions), des impératifs d'entraide et de sécurité... et/ou des métiers qui en découlent.

### EN HIVER :

Lorsqu'une même classe ou un même groupe participe à un projet se déroulant a minima sur deux jours consécutifs ou sur deux jours fractionnés, sur les domaines skiables de Gourette ou de La Pierre Saint-Martin, le collège pourra bénéficier d'un partenariat avec l'Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA) (présentation des métiers en montagne, sécurisation des pistes, neige de culture, damage...) ainsi que d'un forfait découverte de 3€ par collégien.

**> Fiche de liaison EPSA à compléter,  
téléchargeable sur le site internet :  
www.le64.fr**

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour  
au sommaire

### Critères d'éligibilité

- conformité au descriptif de l'action ;
- le projet se déroule, pour une même activité a minima sur une journée, ou a minima sur deux jours en période hivernale pour la pratique du ski alpin ;
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences, Géographie...) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre ;
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS ;
- co-construction : intervention de partenaire(s) agréé(s).

### POUR QUI ?

Tous niveaux

### COLLÈGES ?

Publics et privés

### QUAND ?

Toute l'année (hors vacances scolaires)

### OÙ ?

Hors des murs du collège et sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques

### AVEC QUI ?

- l'Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA) ;
- les professionnels des sports de pleine nature (Accompagnateurs de Moyenne Montagne, guides, moniteurs VTT, clubs sportifs, comités sportifs, moniteurs de ski...);
- les fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64...);
- Maison de la Montagne ;
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne...

### Participation du Département

- participation financière du Conseil départemental évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et dans la limite du plafond financier du collège ;
- limite de trois projets par collège (pour des classes différentes) ;
- factures relatives aux déplacements plafonnées à hauteur de 80 % de leur montant.

**DÉCOUVERTE  
DU TERRITOIRE**

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

### Modalité de l'action

**Appel à projets soumis au plafond  
financier du collège**

### Modalité d'inscription

**> Saisir sa demande en ligne sur :**

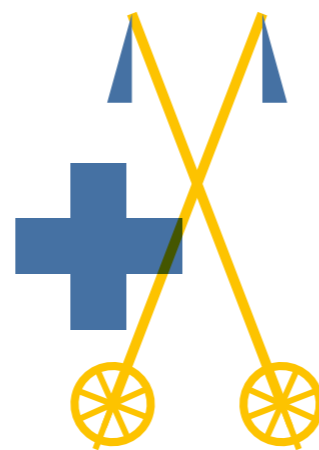
<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023





**PILOU PAGE**  
Nouvelles modalités



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 30/09/2023**



## | Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel

### Objectif de l'action

Sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu naturel

### Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Le Département organise, avec ses partenaires, "l'opération Pilou Page" qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'informations en classe et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours...).

Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, moniteurs de ski, secouristes, guides de haute montagne, gendarmes de haute montagne, démonstration d'un chien d'avalanche...

### Critères d'éligibilité

- conformité au descriptif de l'action ;
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences, Géographie...) sont nécessairement impliqués dans sa mise en œuvre.

### POUR QUI ?

Classes de 5<sup>e</sup> privilégiées

### COLLÈGES ?

Publics et privés

### QUAND ?

En décembre, la semaine précédant les vacances de Noël, en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques

### OÙ ?

En collège pour la séance d'informations et déplacement à La Pierre Saint-Martin ou à Gourette pour la journée sur site

### AVEC QUI ?

Lors de la journée en station, 90 professionnels de la montagne et bénévoles :

- Comité départemental 64 des Clubs alpins et de montagne ;
- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;
- Club Alpin Français Vallée d'Ossau ;
- École de Ski Français ;
- EPSA ;
- Compagnie des guides des Pyrénées ;
- Accompagnateurs en Montagne ;
- Parc national des Pyrénées ;
- Comités Départementaux de la FFME et FFRP ;
- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne ;
- SDIS ;
- UNSS 64 ;
- Maison de la Montagne...

## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

**DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE**

### Participation du Département

Financement du transport des collégiens

### À charge du collège

Le pique-nique pour chaque élève et leurs accompagnateurs

### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège après transmission de la facture acquittée des frais de transport au service instructeur (rubrique contact).

### Participation technique

Intervention d'un guide de haute montagne au sein du collège. Deux heures d'information et de prévention aux risques montagne hivernale, en amont de la journée en station.

### Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (rubrique contact) dans la limite d'un effectif de 300 jeunes.

### Modalité d'inscription

> **Inscription avant le 30 septembre 2023 par mail à :**

[sandrine.puyo@le64.fr](mailto:sandrine.puyo@le64.fr)

Une fiche à compléter sera transmise par retour de mail

### Contact du Département

**MISSION SPORTS JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE**

**Sandrine PUYO**

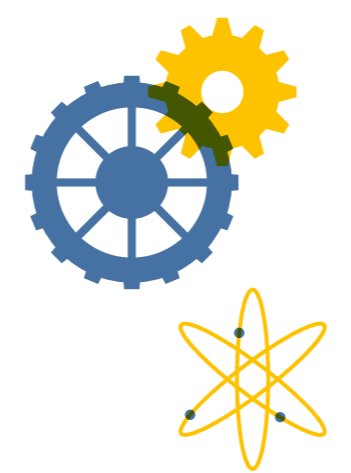
05 59 11 41 16

[sandrine.puyo@le64.fr](mailto:sandrine.puyo@le64.fr)





**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



### Description de l'action

De nombreux jeunes ne connaissent pas la diversité des métiers existants sur leur territoire. Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un réseau riche d'acteurs économiques et sociaux et souhaite soutenir les collèges dans leurs actions de découverte professionnelle, dans le cadre du "parcours avenir" auprès des élèves.

#### CETTE ACTION SE DÉCLINE À TRAVERS LE SOUTIEN FINANCIER :

- **des déplacements** : visites d'entreprises, visites de lycées professionnels et de centres de formation, participation aux différents forums d'orientation, participation à des forums de l'apprentissage, journées portes ouvertes, ateliers ERIP...  
et / ou
- **de l'animation d'intervenants extérieurs** : associations ou autres partenaires ressources présentant une famille de métiers, un portrait de territoire, ou tout autre sujet en lien avec l'orientation.

**POUR QUI ?**  
Tous niveaux

**COLLÈGES ?**  
Publics et privés

**QUAND ?**  
Toute l'année

**OÙ ?**  
Au sein du Département

**Contact du Département**  
MISSION SPORTS JEUNESSE  
ET VIE ASSOCIATIVE  
Maddalen LURO  
05 59 11 44 01  
maddalen.luro@le64.fr

## | Un métier pour moi

### Objectifs de l'action

- faire découvrir à l'élève le monde professionnel et ses métiers, notamment les métiers en lien avec l'offre et les spécificités du territoire ;
- permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail ;
- soutenir les projets visant à aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise ;
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel ;
- organiser un parcours global de sensibilisation aux métiers et aux formations.

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire



### Modalité de paiement

La subvention est versée au collège dans la limite de 2 000 € par an et par collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

### Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège

### Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur : <https://paec.le64.fr>  
du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

### Ressources

- > Liste d'acteurs ressources disponibles : par familles de métiers et par territoire
- > Supports disponibles : Exposition itinérante "Tous les métiers sont mixtes" de l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit)  
Yaël LAUFER-DUBARRE  
05 59 11 45 73  
yael.laufer-dubarre@le64.fr

## DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

### LE DÉPARTEMENT SOUTIEN LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISATEURS DE FORUMS DE FORMATIONS ET MÉTIERS :

- > validés par l'Inspection d'académie
- > dimension territoriale souhaitée :
  - zone d'animation pédagogique (ZAP) ;
  - bassin de vie...
- > dimension partenariale forte :
  - dispositif CLEE (Comités locaux écoles entreprises) ;
  - centre d'information et d'orientation (CIO) ;
  - collectivités territoriales ;
  - autres collèges ou lycées (publics et/ou privés) ;
  - organismes de formations ;
  - associations de professionnels.

Ne sont pas éligibles les forums organisés pour un seul établissement.

La subvention est versée à l'établissement porteur du projet (montant attribué en fonction du budget prévisionnel établi) après vote de la Commission permanente et à réception du bilan de l'événement.

> Transmettre une demande de subvention trois mois avant l'organisation par mail à : [christine.doassans@le64.fr](mailto:christine.doassans@le64.fr)



**AAP  
NON SOUMIS  
AU PLAFOND  
FINANCIER  
DU COLLÈGE**



## | Sections sportives scolaires

### Objectifs de l'action

- s'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture, selon le cahier des charges proposé par le rectorat ;
- fonction éducative : contribuer à la formation équilibrée du jeune, à la réussite du double parcours par un suivi scolaire des élèves ;
- éducation à la santé et la citoyenneté : promouvoir une qualité de vie intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques, éducation à la santé (notamment nutrition, rythme de vie) ;
- fonction sociale pour lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- développement local : convention de partenariat avec un club local, place du club dans le parcours éducatif et la vie citoyenne.

### Description de l'action

Les sections sportives scolaires appartiennent à l'offre de formation proposée aux établissements par le rectorat selon un cahier des charges bien précis. Pour la création ou le renouvellement d'un agrément d'une section sportive, d'une durée de trois ans, chaque établissement doit établir et argumenter une demande au rectorat (ouverture à tous les niveaux, gratuité de la pratique, trois heures de pratique sportive réparties en deux séances, hors cycle UNSS, participation aux compétitions). L'encadrement de la pratique sportive est soit assuré par le professeur d'EPS référent, soit conventionné avec un acteur fédéral de la ou des disciplines concernées (comité départemental, club...).

### Critères d'éligibilité

- la section sportive doit être agréée par le rectorat ou en cours d'agrément ;
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS.

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

#### OÙ ?

Dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité de l'établissement, dans les espaces sites et itinéraires de pleine nature de proximité

#### AVEC QUI ?

Le professeur d'EPS référent et/ou le mouvement sportif local (comité départemental, club...)

### Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège

### Participation du Département

Selon trois cas de figures distincts (une seule aide par section sportive) :

#### 1 | AIDE AU DÉPLACEMENT DES SECTIONS SPORTIVES LORS DES ENTRAÎNEMENTS :

##### > Les sections sportives de pleine nature :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80% des factures acquittées, subvention maximale de 2700 €/an par section sportive.

##### > Les autres sections sportives :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80% des factures acquittées, subvention maximale de 500 €/an par section sportive.

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

#### 2 | AIDE À LA CRÉATION D'UNE SECTION SPORTIVE :

Aide départementale forfaitaire de 1000 €/an par section sportive, au maximum sur les trois premières années de fonctionnement de la section sportive dès lors que la demande d'agrément par le rectorat est en cours. Cette aide est délivrée sur production des coûts effectifs supportés par l'établissement lors de sa mise en place, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement en rythme de croisière par la recherche notamment de cofinancements (fédération sportive, sponsoring.)

#### 3 | AIDE AU MAINTIEN D'UNE SECTION SPORTIVE AGRÉÉE :

En cas de remise en cause de sa pérennité, un accompagnement départemental dans la limite de 1000 €/an par section sportive, sera octroyé au cas par cas, en fonction des difficultés financières et des coûts effectifs supportés par l'établissement, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement de la section sportive.

### À charge du collège

Le solde net du coût de fonctionnement de la section sportive

### Modalité de paiement

> La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue de l'année scolaire, sur production de l'ensemble des factures acquittées :

- du prestataire de transport ;
- de l'ensemble des factures pour les autres sections sportives en création ou en difficultés (transporteurs, prestation du club, location d'équipements sportifs, achat de petits matériels sportifs dédiés...).

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

### Contact du Département

**MISSION SPORTS JEUNESSE  
VIE ASSOCIATIVE**

**Sandrine PUYO**  
05 59 11 41 16  
sandrine.puyo@le64.fr

## DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

### Modalité d'inscription

> Saisir sa demande de subvention :

<https://paec.le64.fr>

du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023

en précisant la ou les disciplines, l'agrément obtenu ou la demande d'agrément en cours.

Pour les établissements disposant d'une section sportive agréée, envoyer le bilan de l'année précédente (dans "document complémentaire" du dossier à saisir en ligne).

### Le label génération 2024

L'enjeu est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes, voilà l'ambition de la France pour les prochains Jeux Olympiques 2024 à travers une charte dont le label génération 2024 reconnaît l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans cette dynamique.

PLUSIEURS OBJECTIFS POUR Y PARVENIR :

> en développant des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;

> en participant aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;

> en adaptant les parcours des sportifs de haut niveau ;

> en ouvrant les équipements sportifs des établissements ;

<https://eduscol.education.fr/962/le-label-generation-2024>



# | Découverte des Archives départementales

*Patrimoine, mémoire et histoire*

## Objectifs de l'action

- questionner le passé pour mieux comprendre la société ;
- mettre en perspective l'histoire locale en lien avec les programmes scolaires ;
- rendre accessible les sources de l'Histoire par le biais de documents originaux.

## Description de l'action

Les deux sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) proposent aux publics scolaires, du primaire au secondaire, encadrés par leurs enseignants, de découvrir leurs fonds d'une manière privilégiée, pédagogique et vivante.

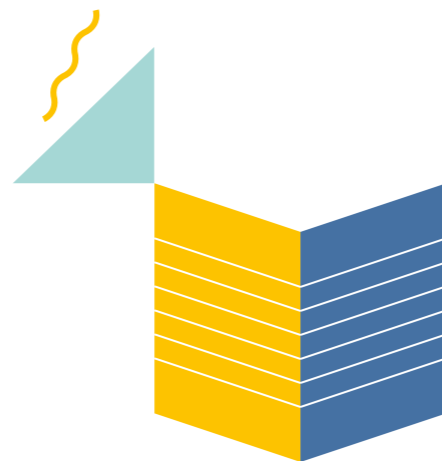
### LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPOSENT :

#### > La visite des bâtiments :

pour découvrir le fonctionnement d'un site départemental, d'un service d'archives et des métiers associés.

#### > Les ateliers et activités :

adaptés à tous les âges pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux. La séance complète, associant visite commentée et atelier, dure au minimum deux heures.



## Thèmes abordés

- découverte des missions des Archives ;
- éducation artistique et culturelle (calligraphie-enluminure...);
- vivre en Béarn au fil du temps ;
- le Moyen Âge à Bayonne et en Béarn ;
- Bayonne et la traite négrière Atlantique ;
- L'émigration basque vers l'Amérique ;
- le port de Bayonne et son histoire ;
- l'aventure de l'écrit ;
- mémoires de guerres (guerres mondiales, guerre d'Espagne, guerre d'Algérie) ;
- dans les pas de la justice en Béarn...

### L'OFFRE PÉDAGOGIQUE ASSOCIÉE AUX PARTENAIRES CULTURELS LOCAUX :

- Villes Art et Histoire, Bayonne et Pau, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- sites culturels et patrimoniaux : Châteaux de Pau, Montaner, Morlanne ; musée Jeanne d'Albret et du protestantisme, musée Basque et de l'histoire de Bayonne, musée Bonnat-Helleu ; CIAP Lapurdum ; DIDAM ; Bel Ordinaire ; réseaux de médiathèques...
- David Bordes, conteur et accompagnateur en montagne ;
- mission Valorisation du patrimoine et du cadre de vie du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Notre offre pédagogique peut être combinée pour certaines thématiques à l'offre présentée dans la fiche "Découverte des institutions, des lieux de mémoire et de patrimoine des Pyrénées-Atlantiques".

## PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Retour au sommaire

### POUR QUI ?

Tous niveaux

### COLLÈGES ?

Publics et privés

### QUAND ?

De septembre à mai

### OÙ ?

Sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) et "Hors les murs"

### LANGUES RÉGIONALES ?

Possibilité d'animation en langue basque et en castillan sur le site de Bayonne, en occitan sur le site de Pau

## Participation du Département

- le Conseil départemental finance le déplacement des collégiens à hauteur de 80 % ;
- le service des Archives met à disposition des outils pédagogiques : fiches pédagogiques pour les professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne, expositions en prêt.

## Modalité de paiement

Le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif (facture acquittée à transmettre au service des Archives départementales).

## À charge du collège

L'offre éducative des archives est gratuite. Se renseigner auprès de certains de nos partenaires proposant une prestation payante.

## Contact du Département

### PAU

Carine FREYSSINET  
05 59 84 97 60  
carine.freyssinet@le64.fr

### BAYONNE

Maud MERPILLAT  
05 59 03 93 93  
maud.merpillat@le64.fr

# DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

## Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (rubrique contact)

## Modalité d'inscription

### > Comment ?

Inscription auprès des Archives départementales (voir contacts ci-dessous)

### > Quand ?

Au minimum un mois avant la date de la visite

## Ressource

<http://archives.le64.fr>







## | Séjour ou animation découverte du patrimoine au CDEP Ospitalea

### Objectifs de l'action

- proposer aux enseignants une découverte du Pays basque autour de thématiques liées au patrimoine, à la vie des hommes, à la culture, à l'histoire, l'éducation au développement durable ou à la citoyenneté ;
- renforcer la cohésion de la classe grâce à un séjour dans un bâtiment historique au cœur d'un village rural du Pays basque.

### Description de l'action

Dans le cadre exceptionnel de cette ancienne commanderie des Chevaliers Hospitaliers du XVII<sup>e</sup> siècle, les médiateurs d'Ospitalea vous feront partager leur expertise du Pays basque et de son patrimoine, le temps d'un séjour avec hébergement sur place ou d'une animation à la journée.

Ateliers, visites de site, rencontres, jeux... autant de propositions qui feront vivre à vos élèves une expérience enrichissante dont ils se souviendront. L'édifice, propriété du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, magnifiquement rénové au début des années 2000, dispose d'une capacité maximale de 35 personnes. Il s'organise autour de dix chambres, de salles de travail, d'un réfectoire.



L'OFFRE PÉDAGOGIQUE COMPREND DIX-SEPT MODULES PÉDAGOGIQUES ET SE DÉCLINE AU SEIN DE SIX THÉMATIQUES :

- Patrimoine et Vie des hommes ;
- Patrimoine et Culture ;
- Patrimoine et Histoire ;
- Patrimoine et Éducation au développement durable ;
- Patrimoine et Éducation à la citoyenneté ;
- Patrimoine en Òc.

#### POUR QUI ?

Tous niveaux

#### COLLÈGES ?

Publics et privés

#### QUAND ?

Toute l'année

Ouverture du lundi au vendredi

#### OÙ ?

Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine Ospitalea, 64780 Irissarry

#### LANGUES RÉGIONALES ?

Tous les modules peuvent se dérouler en français, en basque ou en bilingue français-basque. Le module Patrimoine en Òc est proposé en occitan ou bilingue français-occitan.


### Participation du Département

Pour les collèges, subvention de 80 % du coût de transport aller-retour, collège-Irissarry (versée après le séjour)

> **Tarification préférentielle pour les collèges (hors transport) à consulter sur le site internet :**  
<https://ospitalea.fr>

> **ou en demandant un devis par mail :**  
[ospitalea@le64.fr](mailto:ospitalea@le64.fr)

### PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

 | [Retour au sommaire](#)

### Modalité de paiement

Subvention versée au collège après transmission des factures justificatives

### À charge du collège

- le paiement du séjour des élèves voir :

[Grille-tarifaire-sejours-educatifs.pdf](#)

- 20 % des frais de transport  
La subvention transport ne s'applique pas pour les animations à la journée.

### Modalité de l'action

Inscription auprès du CDEP

### Contact du Département

**CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA (CDEP)**

**Emmanuel IÑARRA**  
Médiateur du patrimoine

**Geneviève IDIART**  
Gestionnaire administrative

**Le Bourg - 64780 IRISSARRY**  
05 59 37 97 20  
[ospitalea@le64.fr](mailto:ospitalea@le64.fr)

## DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

### Modalité d'inscription

> **Comment ?**

- remplir le formulaire de demande :

<https://ospitalea.fr>

**RUBRIQUE : VOUS ÊTES > UN ENSEIGNANT**

> **DEMANDE : FORMULAIRE DE DEMANDE DU CDEP OSPITALEA**

- et le renvoyer par mail :

[ospitalea@le64.fr](mailto:ospitalea@le64.fr)

> **Quand ?**

Toute l'année



|Programme   
**D'ACTI**ONS  
**ÉDU**CATIVES  
POUR LES  
**COLLÉ**GIENS  
 2023 | 2024

| Programme   
**D'ACTI**ONS  
**ÉDU**CATIVES  
POUR LES  
**COLLÉ**GIENS  
 2023 | 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

64 avenue Jean Biray  
64 058 Pau cedex 9

[www.le64.fr](http://www.le64.fr)



PLUS DE PROJETS,  
PLUS ENGAGÉS

JEUNESSE